

Challenge Départemental DES BÉNÉVOLES

2019



Préambule:

Le bénévolat, étant la cheville ouvrière de notre association, souvent ignoré, parfois méprisé et jamais reconnu à sa juste valeur, la CTD souhaite, en créant ce challenge, récompenser ceux, sans qui l'organisation de toutes épreuves est impossible, par un challenge

Ce Challenge est organisé pour récompenser les Bénévoles les plus assidus aux manifestations cycloSPORT.

Conditions de participation:

- Être Bénévole, licencié ou non licencié, sur les épreuves cycloSPORT et cyclocross organisées dans le département de l'Yonne.
- Aider à la mise en place de l'épreuve, garder les carrefours, être juge ou commissaire sur l'épreuve, tenir un stand.....
- Ne pas être coureur: pas de carte compétiteur
- Ne pas être membre de la CTD
- Ne pas être Président de club
- Prise en compte des épreuves du calendrier cycloSPORT 2019 les cyclocross seront pris en compte pour le challenge 2020

Prix prévu:

Une coupe et un bouquet remis en fin d'année lors de la réunion annuelle cycloSPORT.

Mode calcul :

À chaque participation, le bénévole totalise des points:

Sur les épreuves classiques, le bénévole devra être présent sur toute l'épreuve pour comptabiliser la totalité de ces points.

- a) Sur une organisation d'épreuve organisée par son club, s'il est licencié, il totalisera 6 points
- b) Sur une épreuve autre que son club d'affiliation, il totalisera 10 points
- c) Sur les épreuves à étapes, chaque étape sera comptabilisée un bonus de 20 points sera attribué au Bénévole qui sera présent sur toutes les étapes.
- d) le Bénévole marquera la moitié des points s'il n'est présent que sur une partie de l'épreuve
- e) Présence sur les épreuves de championnat pour assister les compétiteurs 30 points pour le déplacement
- f) Assistant au déplacement d'une équipe du comité hors département (épreuve à étape, championnat), 30 points pour le déplacement
- g) Encadrement des jeunes, le mercredi ou autre jour, 5 points par participation

Les points:

Calcul	a	b	c	d	e	f	g
Points	6	10	20	P/2	30	30	5